

CARACTÉRISER ET LE CAS ÉCHÉANT RÉDUIRE LES INTERACTIONS ENTRE LES POISSONS AMPHIHALINS ET LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

Objectif opérationnel

Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des Zones Fonctionnelles Halieutiques d'importance (ZFHi) identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons amphihalins.

Adapter les prélèvements d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines dont la capacité de renouvellement est compromise

Enjeux détaillés

Poissons amphihalins

Facteurs d'influence

Pêche professionnelle

Localisation

Tout le site Natura 2000

Partenaires

COREPEM

OFB

Services de l'Etat

Problématique

Cinq espèces de poissons amphihalins d'intérêt communautaire sont présentes sur les sites Natura 2000 « Estuaire de la Loire externe » : la Grande alose (*Alosa alosa*), l'Alose feinte (*Alosa fallax*), la Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*), la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) et le Saumon atlantique (*Salmo salar*). Ces espèces constituent des enjeux forts sur ce secteur dans le cadre de la DCSMM. L'estuaire de la Loire présente un intérêt majeur dans le cycle de vie de ces espèces, notamment en tant que zone de migration (passage obligé) du milieu marin vers les eaux douces pour se reproduire, ce qui peut justifier des mesures de protection. Par ailleurs, ces espèces sont particulièrement menacées et en déclin.

L'objet de cette mesure est donc d'améliorer les connaissances sur les zones fonctionnelles notamment en sortie d'estuaire, mieux caractériser les interactions entre la pêche professionnelle et ces espèces, et le cas échéant réduire les interactions négatives identifiées.

Mise en œuvre

Sous-action 1 : Acquisition de connaissances sur les zones fonctionnelles en mer pour les poissons amphihalins

Il s'agit de lancer un programme destiné à améliorer les connaissances écologiques sur les poissons amphihalins, notamment les zones de nourricerie et de migration en mer, qui seront utiles pour définir d'éventuelles mesures d'évitement ou de réduction des pressions. Le travail de l'animateur avec les scientifiques et les acteurs locaux permettra d'identifier les actions de connaissance les plus appropriés, en particulier pour mieux définir la spatialisation et la phénologie des espèces au sein du site : modélisation prédictive (croisement des cartographies d'habitats et des zones de capture d'amphihalins), télémétrie acoustique, analyses génétiques, écologie trophique...

Des actions complémentaires de sciences participatives et de sensibilisation auprès des pêcheurs (professionnels et plaisanciers) peuvent également permettre d'acquérir des données sur la fréquentation du site par les poissons amphihalins.

Sous-action 2 : Caractérisation des interactions avec la pêche professionnelle

La caractérisation des interactions s'effectuera au travers de la mise en œuvre de l'analyse des risques pêche sur les espèces (méthodologie nationale).

L'objectif de cette sous-action est de faciliter sa mise en œuvre à l'échelle du site et de favoriser une vision partagée avec les professionnels : animation d'un travail collaboratif, présentation et échanges à toutes les étapes de l'ARP.

Un effort particulier sera fourni sur l'identification des éléments de contexte, qui sont essentiels pour identifier les limites de la méthode, proposer des actions pour dépasser ces limites, approfondir certains points (comme par exemple les besoins de données spécifiques via des enquêtes auprès des professionnels, l'embarquement d'observateurs à bord des navires de pêche...).

Coûts prévisionnels

Année N* à N+5, à compter de 2024

10 jours/an OFB pour l'animation des actions de veille, le partage des connaissances, l'évaluation des interactions, l'expérimentation de bonnes pratiques, le suivi des indicateurs, la rédaction d'une note annuelle sur l'application de ces actions.

Sous-action 3 : Identification et mise en œuvre des mesures de gestion

Cette sous-action consiste à identifier et promouvoir :

- Les programmes de recherche et développement pour la conception de dispositifs de réduction des captures.
- L'expérimentation de dispositifs innovants et/ou de bonnes pratiques.
- Les bonnes pratiques de pêche permettant la réduction des captures accidentelles.

Des dispositifs existants de réduction des captures (ou autres bonnes pratiques) pourront être expérimentés. Si pertinent, la conception et le test de nouveaux dispositifs innovants peuvent être engagés. La mise en œuvre de dispositifs de réduction des risques devra prendre en compte les différentes échelles relatives à la répartition des populations concernées et aux secteurs à risque identifiés.

Suivant l'état de maturité des dispositifs testés, leur déploiement auprès des professionnels nécessitera un accompagnement technique et financier dans le cadre de programmes dédiés et aux échelles géographiques pertinentes.

En fonction des résultats des dispositifs et/ou des pratiques adaptées, des mesures spatio-temporelles complémentaires aux mesures techniques pourront être proposées. Différents outils pourront le cas échéant être mobilisés, notamment les Zones de Conservation Halieutiques (ZCH).

Indicateurs de réalisation

- Nombre de programmes d'acquisition de connaissances engagés
- Diffusion d'une synthèse des résultats de l'ARP « espèces » sur le site (oui/non)
- Nombre de captures (localisées) de poissons amphihalins déclarées
- Nombre de navires testant des mesures de réduction

Références

Fiches du plan d'action du DSF NAMO D01 PC-OE03-AN2 et D01 PC-OE05-AN1.